

DECISION N°DC_2024_084

Objet : COMMANDE PUBLIQUE - VILLE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PARKING SITUÉ QUAI DES BELGES ET FAISABILITE DU PROJET AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC

Le Maire de BOURGOIN-JALLIEU,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2022 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le marché cité en objet est attribué au groupement d'entreprises INDDIGO - MADIGNIER ARCHITECTE dont le mandataire est INDDIGO situé à Chambéry (73000).

Le montant du marché est de 40 575 € HT.

ARTICLE 2 :

Ce marché prend effet à compter de la date de notification.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance conformément l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

A Bourgoin-Jallieu, le

Le Maire,
Vincent CHRIQUI
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en
charge de la Transition écologique

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.

